

## **PROCES-VERBAL DU MARDI 17 MAI 2016**

### **Convocation du 3 mai 2016**

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE,

Absent excusé : Corinne MOREL, Laurent GESTRAUD, Philippe ZANDVLIET

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance dédiée au P.L.U. est ouverte à 20 heures 30.

### **1-COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 MAI 2016**

M. le Maire présente le compte-rendu établi par le cabinet GUERIF suite à la réunion qui s'est tenue le 2 mai 2016 en présence des représentants de la CDC Bandiat-Tardoire et de la commission ad hoc. L'ordre du jour était : Travail sur les modifications à apporter au dossier d'arrêt projet suite à la réunion avec les Personnes publiques associées et à la concertation - Points divers

Il faut ajouter dans les personnes de la commune invitées: Aurélia RIPOCHE et Stéphane VILLETTE absents excusés.

Les différents thèmes de ce compte-rendu sont :

- La réunion avec les Personnes Publiques
- Les corrections et modifications à prendre en compte
- Les modifications suite à la concertation et évolution du projet
- Avancement des études
- Suite de l'étude - Prochaines réunions

### **2-EMPLACEMENT RÉSERVÉ**

Il est utile de réfléchir à positionner ou non, un emplacement réservé sur la maison en ruine au milieu de la place à la Brousse.

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors des travaux d'assainissement et de voirie de la place de La Brousse en 2001 le C.A.U.E. avait proposé 2 solutions dont l'objectif principal était d'aménager cette place en espace vert.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour positionner un emplacement réservé sur la maison en ruine au milieu de la place de La Brousse; et de suivre ainsi les préconisations du CAUE de la Charente.

Pour : 9 Abstention : 3

### **3-PRÉSENTATION DU POTENTIEL EN DENTS CREUSES ET EN DENSIFICATION POUR L'HABITAT**

M. le Maire présente et commente les 6 plans élaborés par le cabinet GUERIF suite à la réunion du 2 mai en commission. Ces plans détaillent le potentiel par village.

Quelques remarques:

Plan 2 : Quel est la signification de l'étoile sur la parcelle 647 ( grange Ladrat)

Plan 3 : La Petite Rivière, mettre une pastille de couleur bleu sur la parcelle 749

Plan 4 : La Grange : est-il nécessaire de mettre une pastille sur l'exploitation agricole pour acter la possibilité de construire une maison dans le cadre de ladite exploitation. Parcelle 149 ou 49

Plan 5 : Les Jouhanets: parcelle 297 la maison est construite

Plan 6 : Les Maubras parcelle 693 RIPOCHE plan joint (division de la 559) reconsidérer la limite U pour donner la possibilité de construire un garage-atelier-dépôt pour l'artisan.

Le Fouilloux: Penser à mentionner sur le compte-rendu que la commission a évoqué la possibilité de transformer cette propriété à caractère historique en projet touristique. Cette observation devra être reprise dans le PLUi.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal adoptent la présentation du potentiel en dents creuses et en densification pour l'habitat.

11 Pour et 1 Abstention

## **5-LOGEMENTS VACANTS**

Il est rappelé dans le compte-rendu de la réunion du 2 mai 2016 qu'en : « 2013 sur le tableau récapitulatif du recensement il y avait 49 logements vacants » il s'agit de maisons en vente, logements en travaux pendant le recensement, maisons avec problèmes d'assainissement non conforme, avec problèmes de successions, très dégradées nécessitant de lourds travaux.

M. le Maire effectue un tour de table pour collecter auprès des conseillers qui ont la connaissance de leur village le nombre de maisons qui répondent à ces caractéristiques.

Il est recensé, à ce jour, 48 maisons, y compris les maisons à louer ou résidences secondaires.

## **5-QUESTIONS DIVERSES**

MULTIPLE-RURAL : M. le Maire évoque le dégât des eaux qui a eu lieu lors des intempéries du 11 mai 2016 dans le multiple-rural qui est loué à Fourchettes et Compagnies.

M. le Maire informe le Conseil municipal que des dispositions ont été prises en suivant et en concertation avec les adjoints, pour remédier à ce type d'incident.

Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h